



INTER PRO35

Le SYNDICALISME INDÉPENDANT

**RÉSISTER
REVENDIQUER
RECONQUÉRIR**

BULLETIN MENSUEL D'INFORMATION DES ORGANISATIONS SYNDICALES DE L'UNION DÉPARTEMENTALE FORCE OUVRIÈRE D'ILLE-ET-VILAINE

**AOÛT 2022
N°241
Au sommaire**



INDOCILES !

Le coup de chaud, cet été, a au moins eu le mérite de rappeler quelques fondamentaux.

Tout d'abord que l'on ne joue pas impunément avec la planète comme dans une partie de Monopoly. Le système capitaliste, dont l'élément structurant est la recherche permanente d'augmentation des profits, épuise, abîme et détruit la vie à tous points de vue.

Ensuite que sans services publics (dont ceux liés à la lutte contre les incendies) avec des moyens à la hauteur, on court à la catastrophe. L'épisode du COVID nous l'a déjà largement démontré.

Enfin que la solidarité et la combativité, comme pour sauver la forêt de Brocéliande par exemple, sont des leviers puissants pour redonner espoir.

D'une certaine manière, cela résume la situation sociale de cette rentrée.

Macron et son gouvernement sont en place pour que les puissants de ce monde (les révélations concernant ses relations avec le groupe Uber n'en sont qu'une facette) continuent de s'enrichir quoiqu'il en coûte aux travailleurs.

Les conférences sociales, les pseudos concertations ne sont là que pour faire diversion et illusion et subsidiairement faire exister les bureaucraties, les corps intermédiaires comme ils disent.

Ils nous voudraient dociles (en langage CFTD, on dit « responsables ») et divisés, il nous faut être unis, déterminés et pour tout dire rebelles !

Nous n'aurons que ce que nous irons chercher. L'histoire du mouvement syndical et social nous montre la voie : l'avenir sera ce que nous en ferons, ensemble, avec la conscience lucide des difficultés mais l'optimisme de la volonté.

**VIVE LA VIE, VIVE LA SOCIALE !
VIVE LA CGT FORCE-OUVRIÈRE !**
Rennes, le 22 août 2022
Fabrice LERESTIF
Secrétaire Général

CITATION DU MOIS

"CE N'EST PAS UNE MIETTE DE PAIN, C'EST LA MOISSON DU MONDE ENTIER QU'IL FAUT À LA RACE HUMAINE, SANS EXPLOITEUR ET SANS EXPLOITÉE."



Louise MICHEL
1830-1905



Le bureau confédéral de FO en 1948. De gauche à droite : André Lafond, Pierre Neumeyer, Albert Bouzanquet, Rose Étienne, Robert Bothereau, Léon Jouhaux, Georges Delamarre et René Richard.

Dès son origine, la CGT-FO a fait valoir l'importance de la négociation collective, permettant aux salariés de sortir de leur isolement et d'améliorer leurs conditions de vie et de travail.

La loi du 11 février 1950 sur les conventions collectives met à elle seule en valeur toute l'action et la légitimité des combats menés par FO, dès sa création en avril 1948, soit moins de deux ans auparavant. Entre les deux dates en effet, un événement va tout changer : la grève interprofessionnelle du 25 novembre 1949, lancée par la toute jeune FO pour " la libération des salaires dans le cadre des conventions collectives nationales industrielles avec minimum garanti". Cette loi, qui introduit aussi un salaire minimum, acte en quelque sorte l'indépendance de la pratique syndicale, mettant fin en effet à la tutelle du pouvoir politique sur les salaires. À la Libération, le Parti communiste, représenté au gouvernement, faisait alors siens des slogans comme "Il faut gagner la bataille de la production", ou encore "La grève c'est l'arme des trusts" ! Sous sa houlette, une nouvelle loi sur les conventions collectives, votée le 23 décembre 1946, avait fortement réduit l'indépendance de l'exercice syndical. Le texte subordonnait ainsi l'entrée en vigueur de la convention collective à l'agrément du ministère du Travail et imposait des accords de branche au niveau national, réduisant quasiment à néant les conventions régionales et locales. Et surtout, les salaires étaient soustraits à la compétence de la libre négociation patronat-syndicats. Les négociations collectives se sont ainsi retrouvées au point mort de 1947 à 1950.

LA JEUNE FO ENTRE DANS LA DANSE

À la toute jeune confédération Force Ouvrière, il devient évident qu'il faut absolument relancer les négociations. Pour Jouhaux et Bothereau, le rétablissement de la libre négociation de contrats collectifs devient la priorité. Ils réaffirment avec force le principe énoncé avant-guerre selon lequel les conventions collectives "soustraient la classe ouvrière à la dépendance abusive de l'arbitraire patronal". Pour obtenir satisfaction, FO appelle ainsi à une grève interprofessionnelle le 25 novembre 1949. Face au succès de cette journée, le pouvoir cède.

La loi du 11 février 1950 abolit l'agrément ministériel et rétablit la possibilité de négocier les clauses relatives aux salaires. Aussitôt, dans toutes les branches, des négociations syndicats-patronat s'ouvrent et aboutissent à des accords. Cette nouvelle pratique de négociation des conventions collectives participe grandement à améliorer les conditions de travail. Les salaires les plus bas sont augmentés. Les écarts salariaux entre les différents secteurs d'activité, entre hommes et femmes, tendent à se réduire. Dans les vingt ans qui vont suivre la publication de cette loi au Journal officiel, 20 353 conventions collectives et avenants seront signés.

Le long chemin vers les droits collectifs

De 1791 à 1884, la négociation collective est interdite. Il faut attendre 1864 pour que le délit de coalition soit aboli. Vingt ans plus tard les syndicats sont légalisés. En 1913, un arrêt de la Cour de cassation leur permet d'intenter une action en justice. Mais il faut attendre 1971 pour qu'une loi soit votée, donnant le droit aux travailleurs à la négociation collective en entreprise et dans les branches, nationales et interprofessionnelles.

RÉVOLTANT ! Les propos de Mr Macron, lors de son allocation du 14 juillet, sont particulièrement révoltants : arrogants, mensongers et d'une grande violence vis-à-vis des travailleurs privés d'emploi, déjà lourdement spoliés par la dernière contre réforme de l'assurance chômage.

**L'UD
EN ACTION**

Face à un tel individu et à son gouvernement, il serait illusoire de penser pouvoir "dialoguer" sincèrement sur ce sujet comme sur tous les autres (salaires, retraite, services publics...). Comme j'ai pu l'écrire dans le dernier éditorial de notre journal, ces gens-là ont des calculettes à la place du cœur, souvent au profit des puissants comme UBER ...

La seule voie, la seule issue c'est de construire collectivement le rapport de force sur le terrain social pour résister aujourd'hui et reconquérir demain.

BILLET D'HUMEUR

Investir le « marché des vieux »... Le scandale continue !

À peine le livre Les Fossoyeurs refermé, et en dépit de la réprobation unanime de toute la classe politique face au scandale mis en évidence par Victor Castanet, force est de constater que les « affaires » semblent reprendre...

Témoine la publicité trouvée au lien :

https://placements-sage.com/tout-savoir-sur-l-investissement-en-ehpad/?fbclid=IwAR3NtQHwR8IScTmwRVhL0hYLFbK0jI0gabU0yM5YqV7o2lcPLNSjrdQoL_o

L'investissement en EHPAD est un des **meilleurs** investissements anti-crise. Il permet de conserver une rente élevée et revalorisée.

- Rendement à partir de 5,80%
- 120 euros OFFERTS pour toute ouverture d'un Livret EHPAD avant le 31-08-2022
- Baisse d'impôts jusqu'à 33 000 euros
- Rentabilité locative comprise entre 3,5 et 6 % net/HT

INVESTIR EN EHPAD
L'investissement locatif plébiscité par les Français
DEMANDE DE SIMULATION
(100% gratuit et sans engagement)

Prénom : Nom :
Adresse e-mail :
Téléphone :

OBTENIR MA SIMULATION

POURQUOI EST-IL INTÉRESSANT D'INVESTIR EN EHPAD EN 2022 ?

Accessible, rentable et sûr
Ce type d'investissement est idéal pour ceux qui souhaitent réaliser un investissement locatif sans avoir à gérer les locataires mais en percevant des revenus locatifs mensuels.

Fiscalité avantageuse
L'investisseur bailleur peut choisir entre 2 statuts fiscaux afin de bénéficier d'économies d'impôts : LMNP (location meublée non professionnelle) ou Cotev (Cotevi).

La population française est vieillissante. L'Institut National de la Statistique et des Études Économiques a publié une étude démontrant qu'il y a eu 3 ans 60 ans en 2060 tandis qu'il y a eu 6 ans plus de 85 ans.

À l'heure actuelle, il n'y a que 700 000 lits en France, un chiffre qui ne répond pas à la demande au point que le délai d'attente attendrait les 8 mois pour les EHPAD publics selon l'URC que chers. C'est pourquoi pour faire face à ce boom, les résidences médicalisées se sont actuellement en recherche de plus de 10 000 nouveaux lits chaque année pour répondre au besoin croissant des personnes âgées.

À voir les chiffres, les résidences seniors sont un marché en pleine expansion qui jouit d'une rente garantie du fait du vieillissement de la population française et du développement du marché de la dépendance.

OBTENIR MA SIMULATION

Ainsi donc, hormis de fondre leurs voix à la réprobation unanime des citoyens, les autorités de pouvoir, non seulement n'ont pris aucune initiative immédiate concrète pour faire cesser le scandale, mais semblent incapables ne serait-ce que d'interdire la publication de pubs à la gloire de la propagation de ce honteux marché.

Il faut dire que la pub ne précise pas comment sont réalisés les bénéfices redistribués. Peut-être des soins d'hygiène négligés, une prise en charge médicale marginale, des repas « rationnés »... pour améliorer la rentabilité ?

En attendant, ça semble être le bon moment pour relancer la machine à fric en investissant dans la maltraitance des vieux !

Rendement garanti d'autant plus sans risque et durable, que la macronie n'a pas l'intention de nationaliser un secteur qui rapporte... aux plus riches.

Jean-Paul PICHOFF

L'EMPLOI DES JEUNES dans tout cet « ECLAT » (ex Convention Collective de l'animation du 28 Juin 1988 devenue ECLAT métiers de l'Éducation, de la Culture, des Loisirs, de l'Animation au service des Territoires).

Contrairement à l'acronyme bien connu de la CEE Communauté Économique Européenne, il existe sous la même appellation une disposition législative intitulée également CEE, inconnue du grand public. Il s'agit du CEE Contrat d'Engagement Éducatif.

Derrière ce vocabulaire, il convient de ne pas se fier aux apparences, ce contrat n'a rien de vraiment engageant.

Ce Contrat d'Engagement Éducatif a un objet premier, à savoir contourner les dispositions du code du travail ainsi que les dispositions conventionnelles applicables, le plus souvent dans le cadre de l'animation et de l'éducation populaire.

Les jeunes diplômés du BAFA, ayant effectué un stage de perfectionnement et de spécialisation, par exemple de surveillant de baignade, vont rechercher du travail et se trouver sur le marché de l'emploi.

La position de Force Ouvrière Action Sociale est connue de toutes et tous, que l'on soit femme ou homme, Français ou immigré, jeune ou vieux, des principes inaliénables ne peuvent être contournés, à savoir quels que soient le genre, la nationalité, l'âge : en toutes circonstances le respect de nos droits le droit au respect, un vrai travail un vrai salaire.

L'État et le patronat de notre secteur s'évertue à bafouer ses principes irréfragables.

Avec un inconscient collectif, un prêt-à-penser réactionnaire, à savoir que plus on est jeune, plus on est femme, plus on est immigré, plus on est vieux et moins on devrait avoir de droits ou de salaires. Le sinistre de cette affaire là c'est que le gouvernement utilise un code censé protéger l'enfance, la jeunesse et les familles pour mieux contourner l'obligation légale d'appliquer la législation du travail.

Comment les gouvernements successifs procède-t-il ?

Et bien ils ont recours au CASF Code de l'Action Sociale et des Familles (articles L4 132-1 à L436-6). En effet, l'ordonnance 2007-329-2007-03- art.5 alinéa 7 du JORF du 13 mars 2007, applicable depuis le 1^{er} mars 2008 a institué le trop fameux CEE Contrat d'Engagement Éducatif.

En instaurant le CEE, la même logique libérale prévaut, à savoir lorsqu'on est jeune on doit en chier, cela « forgerait le caractère ».

À Force Ouvrière nous combattons cette vision de la jeunesse qui conduirait à sa surexploitation.

Quelles sont les incidences concrètes en milieu de travail ?

Poser la question c'est y répondre : il s'agit rien moins d'un dumping social généralisé.

Un exemple concret permettra de se faire une opinion. Dans la Convention Collective de l'animation du 28 juin 1988, devenue la convention collective ECLAT, la valeur du point d'indice conventionnel est à 6,32 €, ce qui conduit à des minima conventionnels à 1 561,04 €.

Dans le cadre du Contrat d'Engagement Éducatif, relevant du code de l'action sociale et des familles, et non inscrit au code du travail, les jeunes ayant signé ce type de contrat se voient dans le meilleur des cas appliquer un taux horaire de 5,40 € alors que la disposition conventionnelle les rendait éligibles à un taux horaire à 10,85 €.

Derrière l'appellation vertueuse de contrat d'engagement éducatif, le tour de passe-passe gouvernemental permet de baisser la rémunération de plus de 50 %.

Au final un jeune qui se verrait appliquer les dispositions conventionnelles en vigueur pourrait prétendre à un salaire minimal de 1 561,04 €, dans la réalité avec les dispositions du CEE il percevra dans le meilleur des cas 900,19 €.

Cette idée de la macronneuse actuelle est simple et antisociale, comment juridiquement faciliter la tâche de nos employeurs pour pouvoir mieux exploiter les jeunes salariés ?

Une seule position : stop à la casse sociale, stop à la surexploitation de la jeunesse !

Aucun jeune ne doit être exclu du code du travail et des dispositions conventionnelles applicables.

Le CEE n'est ni engageant ni éducatif, exigeons son abrogation pour y substituer un vrai contrat de travail, un vrai salaire de 16 à 60 ans.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE RENTRÉE À L'UD



**VENDREDI 16 SEPTEMBRE
À 9H30**

**SALLE PIERRE-JEAN LAMBERT
(SOUS-SOL DE L'UD)
SOUS LA PRÉSIDENCE DE**



PATRICE CLOS
SECRETARE GÉNÉRAL
DE LA FÉDÉRATION DES TRANSPORTS



FGTA UNE AVANCÉE HISTORIQUE CHEZ FROMAPAC

Les membres du CSE de Fromapac et leur Délégué syndical FO Mathieu Corron, entreprise basée à Château-bourg, ont réussi avec l'aide de l'UD FO 35 et du Délégué central FO Thierry BENEY du groupe savencia à obtenir auprès de la direction de l'entreprise la mise en place d'une vraie grille salariale inexistante jusqu'à présent !!!

Il aura fallu une semaine de discussion acharnée entre les différentes parties pour se mettre d'accord sur cette grille qui va permettre aux salariés de l'entreprise de profiter d'une augmentation moyenne de leurs salaires de 4 %.

Un Ouf de soulagement dans cette période d'inflation et une juste récompense du travail effectué depuis quelques années.

Mathieu CORRON, DS FO Fromapac

SNFOLC Communiqué

6 juillet 2022, Job Dating Académie de Rennes

Des militants Force Ouvrière étaient présents le 6 juillet devant le lycée Victor Hélène Basch à Rennes où s'est tenu le job Dating organisé par l'Académie de Rennes, à l'issue du rassemblement intersyndical qui s'est tenu devant le Rectorat. 250 personnes se sont présentées à ce job dating.

Les candidats ont eu un entretien d'environ 10-15 minutes avec des Inspecteurs Pédagogiques après avoir assisté à une réunion plénière en amphi, présentant le métier de professeurs. Il leur a été dit qu'ils bénéficieraient "peut être d'un accompagnement". Aucun poste à l'année ne leur a été garanti.

19 salles ont été réquisitionnées pour ce recrutement à la va vite, fait avec beaucoup de "bienveillance" nous a confié une candidate. Des candidats ont pu postuler dans plusieurs disciplines : philosophie-Lettres par exemple, parfois dans deux disciplines très éloignées l'une de l'autre.



Que ces futurs collègues soient convaincus que cette bienveillance ne durera pas. À la première occasion l'administration ne manquera pas de se débarrasser d'eux !

Force Ouvrière dénonce ces méthodes de recrutement qui uberisent la profession.

Dans le même temps, le Rectorat inverse les règles d'affectation des Titulaires de Zone de remplacement et des collègues en CDI : ces contractuels seront affectés avant eux, donc sur des postes à temps complet. C'est inadmissible.

Force Ouvrière, revendique la création de tous les postes statutaires nécessaires et le retour aux commissions paritaires supprimées par la loi de Transformation de la Fonction Publique.

Seul le contrôle des affectations par les organisations syndicales garantit les affectations dans le respect des règles.

Mostafa Bouilil
Secrétaire Académique
Syndicat FO des lycées et Collèges

Stage Qualité de Vie au Travail : "Prévenir les Risques Psycho Sociaux"

L'Union Départementale organise spécifiquement un stage "Prévenir les Risques Psycho Sociaux" les 12 et 13 décembre dans le cadre de sa convention avec la CARSAT.

Ce stage s'adresse notamment aux Délégués Syndicaux, élus CSE et responsables de la Fonction Publique.

Ce n'est pas un stage organisé par la confédération (CFMS) et il ne peut donc pas donner droit à journées de congés pour formation syndicale. Les camarades intéressés doivent donc prendre sur leur temps syndical ou personnel.

Le nombre de stagiaires est limité à 18 pour préserver la qualité des échanges.

**EN DIRECT
DE L'UD**



**VOUS ÊTES
LOCATAIRES HLM ?
NOUS AVONS BESOIN DE VOUS !**

À la fin de l'année, comme tous les 4 ans, les locataires du parc social (HLM, Action Logement, ...) éliront leurs représentants.

L'AFOC 35, association de défense des consommateurs et des locataires, créée en 1976, présentera des listes.

Contre l'inflation des loyers et des charges

Pour le réinvestissement financier des pouvoirs publics

Pour la défense et l'amélioration des conditions de logement

Nous avons besoin de bonnes volontés pour faire connaître nos listes de candidats et notre programme, donner un coup de main durant la campagne, voire être candidat.

**SALAIRE, RETRAITE,
BLOCAGE DES PRIX,
SERVICES PUBLICS, LIBERTÉS,
LES ÉLECTIONS PASSENT,**



**LES REVENDICATIONS
DEMEURENT !**

*PATOCHE
04/2011*

Important et urgent : Inscriptions stages

Compte tenu des délais qui nous sont imposés, il faut d'ores et déjà penser rapidement à s'inscrire aux stages :

"Comité Social et Économique"
du 17 au 21 octobre
(avec des conditions particulières d'inscription)

"Connaitre ses droits"
du 15 au 17 novembre

Contactez l'UD pour ces inscriptions au 02 99 65 36 50 ou envoyez nous un mel à :
ud.fo35@wanadoo.fr

STAGE TRAVAIL ET HANDICAP

Le stage « Travail et Handicap » qui se tiendra à l'Union départementale du 4 au 6 octobre 2022 est complet.

Encore merci au camarades qui se sont inscrits pour participer à ce stage nécessaire.

Il sera animé par un camarade spécialisé de la confédération.



**COMMISSION
HANDICAP**

Permanences Handicap-Emploi Accès aux droits des accompagnants

Sur rendez-vous tous les 3^{ème} mercredi de chaque mois / tél. : 02.99.65.36.60

**L'Union
Départementale
a repris
ses activités
ce 16 août,
après 2 semaines
de fermeture.**

**Merci à nos
4 camarades
qui ont assuré
l'astreinte
téléphonique
pour les urgences.**

Clin d'œil du PATOCHE

**... COUP DE CHALEUR
MAIS C'EST PAS FINI !**



PATOCHE
08/XXII

**ABROGATION DES LOIS
SCÉLÉRATES SUR LES RETRAITES**

- ▶ Retour au droit à la retraite à 60 ans à taux plein.
- ▶ Blocage de tout allongement de la durée de cotisation et retour aux 37,5 annuités.
- ▶ Maintien du système solidaire de la répartition (contre le système par points) et retour au calcul sur les dix meilleures années dans le privé.
- ▶ Maintien du code des pensions et du calcul sur les six derniers mois dans le public.
- ▶ Revalorisation des pensions.

**Pour FO, le dossier n'est pas clos,
rien n'est réglé, FO ne lâchera pas !**

Nos stages STAGES CFMS 2022

DATES	INTITULÉ	DURÉE
COMPLET	DÉCOUVERTE DE FO	5 jours
Lun 17 au Vend 21 octobre	COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE	5 jours
Mar 15 au Jeu 17 novembre	CONNAÎTRE SES DROITS	3 jours

SI LES DATES NE VOUS CONVIENNENT PAS, il est possible de s'inscrire à un stage identique DANS LES DÉPARTEMENTS 22, 29 OU 56.

NE PAS HÉSITER À NOUS CONTACTER : 02.99.65.36.50 ou ud.fo35@wanadoo.fr

**Nos Unions
Locales**

RENNES
35, rue d'Échange 35000 RENNES
02.99.65.36.60
ulforennes@gmail.com
Tous les jours 9h-12h et 14h-17h

ST MALO
8, rue Ernest Renan 35400 SAINT MALO
09.66.96.37.97
ulfostmalo@wanadoo.fr
Mardi et vendredi 9h-12h et 14h-17h

GUICHEN
07.83.67.25.78
ulfoguichen@gmail.com

FOUGÈRES
7, rue Charles Malard 35300 FOUGÈRES
02.99.99.00.49
ulfofougeres@orange.fr
Tous les mardis après-midi,
(juridique : un lundi sur trois)

VITRÉ
45, rue de Paris 35500 VITRÉ
02.99.74.42.80
ulfovitre@orange.fr

REDON
1, rue du Tribunal 35600 REDON
02.99.71.16.48
06.26.88.51.88
fo.redon@yahoo.fr

PERMANENCES

AFOC

35

Informier
Conseiller
Défendre
Représenter
Accompagner

L'AFOC 35
**ASSURE SES
PERMANENCES
UNIQUEMENT
SUR RDV**

CONTACTEZ-NOUS :
TÉL. : 02 99 65 36 66

POUR PLUS D'INFOS :



**Pensez à vos timbres :
commande, paiements
et suivi sur eFO.**

TIMBRES 2022 : 4,95 €
tresorerie.udfo35@orange.fr